

CANADA  
 PROVINCE DU QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 5 novembre 2012 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS:** Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #4 Frank Simms, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et la Directrice-générale Carrol Kralik.

-----  
ORDRE DU JOUR

1.	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
3.	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</b>
3.1	-la réunion du 2 octobre 2012
4.	<b>PÉRIODE DE QUESTION</b>
5.	<b>URBANISME</b>
5.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -la dérogation mineure #054 afin d'implanter un abri d'auto dans la marge de recul avant (1 Persons) -la dérogation mineure #055 afin de permettre l'implantation d'un garage à une distance de 14.4 mètres par rapport à la ligne avant (41 Fuller) -discussion sur la définition et dispositions des lots cul-de-sac
5.2	-Mandat des sièges #1 & #2 (postes de conseillers) sur le C.C.U.
5.3	-Avis de motion afin d'amender le règlement de zonage concernant l'implantation des nouvelles carrières
6.	<b>RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL</b>
6.1	-Rapport pour le mois d'octobre 2012
6.2	-Résolution laquelle précise le nom de l'inspecteur municipal de Gestim Inc.
7.	<b>CORRESPONDANCE</b>
7.1	-Demande d'aide financière à RLB
7.2	-Demande d'aide financière au Festival du Fil des Cantons de L'Est
8.	<b>ADMINISTRATION</b>
8.1	-La nomination d'un maire suppléant et d'un représentant à la MRC en cas d'absence du maire
8.2	-L'adoption d'horaire des séances régulières 2013 du conseil municipal de Bolton-Ouest
8.3	-Dépôt du rapport financier 2012 de maire
8.4	-Résolution concernant les fonds pour des terrains de parcs et de jeux
8.5	-Résolution concernant le service de consultations générales pour l'année 2013, Paradis, Lemieux, Francis
8.6	-Projet municipal concernant la qualité de l'eau à Bolton-Ouest, pacte rural 2013
8.7	-Avis de motion afin d'adopter un règlement concernant l'augmentation de la rémunération des membres du conseil
9.	<b>VOIRIE</b>
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie
9.2	-Résolution afin de renouveler l'entente avec Saint-Étienne-de-Bolton concernant l'entretien d'été et d'hiver
10.	<b>INCENDIE</b>
10.1	-Rapport pour le mois de septembre 2012
10.2	- Avis de motion concernant un amendement au règlement de tarification #324, au règlement #322 sécurité incendie et au règlement #272 concernant les feux véhicules dépendant la décision de l'arbitrage
11.	<b>VARIA</b>
12.	<b>COMPTES À PAYER</b>

2.

#113-1112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

3.1

#114-1112

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Tuer

appuyé par la conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière de 2 octobre 2012 soit adopté tel que rédigé.

4.

Période de questions

+/- 16 personnes assistaient.

5.

URBANISME

5.1

#115-1112

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère Merovitz

appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que rédigé.

#116-1112

Dérogation mineure #054 -#lot 323-16 (1 Persons)

Zone municipale RES-2

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire du lot 323-16 sur chemin Persons;

ATTENDU QUE la dérogation concerne l'article 6.1.1.5(4) du règlement de zonage #264-2008 lequel stipule qu'un abri d'auto ne peut empiéter dans les marges de recul prescrites pour le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #054 afin de permettre l'implantation d'un abri d'auto à l'intérieur de marge de recul avant.

#117-1112

Dérogation mineure #055 -#lot 113 (41 Fuller)

Zone municipale RF-5

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire du lot 113 sur chemin Fuller;

ATTENDU QUE la dérogation concerne l'article 6.1.1.3(2) du règlement de zonage #264-2008 lequel stipule qu'un garage isolé peut-être implanté dans la cour avant à la condition d'être situé à une distance minimale de 25 mètres par rapport à la ligne avant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Briggs appuyé par conseiller Tuer & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #055 afin de permettre l'implantation d'un garage à une distance de 14.4 mètres.

5.2

#118-1112

Siège #1 sur le C.C.U.

Proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE la conseillère McBrine soit nommé au siège #1 sur le C.C.U. pour un mandat de 2 ans commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

#119-1112

Siège #2 sur le C.C.U.

Proposé par conseiller Tuer appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE le conseiller Horne soit nommé au siège #2 sur le C.C.U. pour un mandat de 2 ans commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

5.3

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseiller Tuer qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement amendant le règlement de zonage #264-2008 concernant des carrières dans certaines zones.

6.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1

#120-1112

Proposé par conseiller Simms appuyé par conseillère Horne et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal par Intérim soit approuvé ainsi que le chèque de kilométrage pour l'inspecteur à la voirie au montant de \$182.00.

6.2

#121-1112

La nomination d'un inspecteur municipal - Gestim Inc

ATTENDU QUE la résolution #106-1012 a besoin d'être plus précise concernant le nom de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
McBrine  
appuyé par conseiller Simms  
et résolu à l'unanimité DE NOMMER Alexandre Thibault comme inspecteur municipal pour le mois d'octobre 2012 et DE NOMMER Mathieu Perreault comme inspecteur municipal à partir du 8 novembre 2012.

7.

CORRESPONDANCE

7.1

Demande d'aide financière de RLB - suivi de qualité de l'eau en 2013

Le conseil municipal de Bolton-Ouest n'a pas appuyé la demande d'aide financière puisque la municipalité a soumis sa propre demande de financement dans le cadre du programme pacte rural.

7.2

#122-1112

Demande d'aide financière de 3<sup>ième</sup> édition du Festival du film des Cantons-de-L'Est

ATTENDU QUE la 3<sup>ième</sup> édition du Festival du Film des Cantons-de-L'Est aura lieu le 15-18 août 2013;

ATTENDU QUE le festival a demandé de l'aide financière de la municipalité de Bolton-Ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
McBrine  
appuyé par conseillère Merovitz et  
résolu QUE la municipalité de Bolton-Ouest donne un montant de \$350.00 au 3<sup>ième</sup> édition du Festival.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#123-1112

Nomination d'un maire-suppléant et un représentant à la MRC

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE la conseillère Lisa Merovitz soit nommée la mairesse-suppléante pour la période du 1 novembre 2012 au 1 novembre 2013 et QU'ELLE soit nommée la représentante à remplacer Maire Badger à son absence aux réunions de la MRC et que ceci donne le droit de vote à la conseillère Merovitz.

8.2

#124-1112

Fixation de la date et de l'heure de la tenue  
d'une séance ordinaire du conseil municipal 2013  
par résolution et l'obligation de donner un avis  
public pour tout changement de la date, de l'heure  
et du lieu des séances

ATTENDU QUE l'article 35 de projet de la loi 82 provincial amende l'article 148 du code municipal;

ATTENDU QUE l'article 35 dudit projet de la loi oblige le conseil municipal d'établir un calendrier des séances régulières indiquant l'heure et la date;

ATTENDU QUE le calendrier doit être approuvé par résolution et avant le début de chaque année;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller

Briggs

appuyé par conseiller Tuer

et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest approuve le calendrier 2013 tel que préparé par la secrétaire-trésorière et QUE l'heure, le lieu et la date peut être changé par avis public.

8.3

Le rapport financier 2012 du maire a été déposé.

8.4

#125-1112

L'autorisation à débiter le compte de banque  
#1001-330 au montant de \$19,800 afin de placer le  
montant dans un placement pour le fond de parcs et  
terrains de jeux

ATTENDU QU'un montant de \$19,800.00 représentant un versement pour le fond de parcs et terrains de jeux a été déposé au compte de banque #1001-330;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller

Horne

appuyé par conseillère Merovitz et

résolu à l'unanimité QUE la secrétaire-trésorière est autorisé à débiter le compte de banque #1001-330 au montant de \$19,800.00 afin d'augmenter le dépôt à terme #9798-890 par ce montant lequel représente le fond de parcs et terrains de jeux.

8.5

#126-1112

Offre de renouvellement du service de  
consultations générales pour l'année 2013 -  
Paradis, Lemieux, Francis

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Simms et résolu a à

l'unanimité DE RENOUVELER le service de consultations générales (retainer) pour 2013 avec le firme Paradis, Lemieux, Francis à un coût de \$500.00 plus taxes.

8.6

#127-1112

Projet de la vérification de la qualité de l'eau dans Bolton-Ouest -Pacte rural 2013

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a des fonds disponible pour des projets de développement rural dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QU'il y a des fonds disponible pour les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest fait partie du secteur est de la MRC avec Abercorn, Sutton, Village de Brome & La Ville de Lac Brome;

ATTENDU QUE le projet de la vérification de la qualité de l'eau dans Bolton-Ouest soumis par la municipalité de Bolton-Ouest répond à une besoin de la communauté;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller  
Briggs  
appuyé par conseillère McBrine  
& résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest appui le projet de la vérification de la qualité de l'eau dans Bolton-Ouest soumis au pacte rural et la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à contribuer \$5,000.00 au projet.

8.7

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseiller Simms qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement afin d'augmenter la rémunération des membres du conseil Municipal.

9.

VOIRIE

9.1

#128-1112

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie soit approuvé.

9.2

#129-1112

Entente concernant l'entretien d'été et d'hiver sur les chemins Summit & de la Tour à Saint-Étienne-de-Bolton

ATTENDU QUE l'entente actuelle se termine le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'une résolution est requise par chacune des parties de l'entente afin de la renouveler;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseillère McBrine et  
résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest avise la municipalité de Saint-

Étienne-de-Bolton de son intention de renouveler l'entente pour une autre période de 3 ans commençant en janvier 2013.

10.

INCENDIE

10.1

Il y avait 3 interventions pour le mois de septembre 2012 pour un coût total de \$6,199.00.

10.2

Avis de motion, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseillère McBrine qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter les règlements amendant les règlements suivants : #324 la tarification, #322 la sécurité incendie, et #272 feux véhicules, selon la décision de l'arbitrage.

11.

VARIA

La conseillère McBrine a fait un rappel aux visiteurs concernant notre liste des courriels.

Le conseil municipal a fait un rappel concernant le règlement #329-2010 concernant la vidange obligatoire des fosses septiques. Toutes les fosses septiques devront être vidangées au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2012 lorsqu'utilisées à longueur d'année. Une copie de la facture attestant que la vidange de la fosse a été faite est nécessaire.

12.

COMPTES A PAYER

Solde bancaire au 30.09.12	\$ 68,598.78
Dépenses octobre 2012	145,622.50
Dépôts octobre 2012	186,675.50
Solde bancaire au 31.10.12	\$109,651.78 +
CPG \$573,999.34 + CPG \$127,334.27 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les comptes des mois d'octobre/novembre 2012 au montant de \$73,206.19.

#130-1112

Paiement des comptes

Proposé par conseillère McBrine appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois d'octobre/novembre 2012 au montant de \$73,206.19 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 20h30.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Carrol Kralik  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 3 DÉCEMBRE 2012 À 19H30. Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.